

Grand Conseil (NE) : les femmes sur la touche...

Autor(en): **alg**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **73 (1985)**

Heft [5]

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-277591>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'un canton à l'autre

GRAND CONSEIL (NE) : LES FEMMES SUR LA TOUCHE...

La poussée de candidates aux élections de ce printemps n'aura pas porté ses fruits. La grêlée que leur a infligée le corps électoral a été rude : sur 78 femmes présentées sur les listes des partis, on n'en retrouve que onze pour un Parlement de 115 députés, alors qu'elles étaient 14 élues quatre ans auparavant.

Avec six élues pour ses 42 sièges, le Parti socialiste envoie au Château la plus forte députation féminine. Mais les femmes représentent près du tiers de ses suppléants.

A l'échelon des districts, c'est le Val-de-Travers qui paraît le plus mal disposé à l'égard des femmes puisqu'il n'en a élue aucune. Suivi de près par le collège électoral de La Chaux-de-Fonds qui, sur ses 28 sièges, n'en laisse qu'un seul à une femme, Mme Michèle Gobetti, issue des milieux syndicalistes. A l'inverse, c'est dans celui de Neuchâtel que les candidates ont trouvé le meilleur accueil auprès des électeurs, encore qu'il n'y ait pas de quoi pavoiser : sept élues pour 36 sièges. Mais, chose surprenante, dans ce district c'est une femme qui se retrouve en tête des élus radicaux, Mme May Droz-Bille, proche des milieux agricoles.

Formant plus de la moitié de la population neuchâteloise, les femmes sont donc représentées au Parlement par un tout petit 10 %. Quant aux candidates au Conseil d'Etat, leurs résultats ne sont guère plus brillants — mais là ce n'est pas une surprise.

A quoi attribuer ce manque de confiance envers les femmes et leur recul au législatif cantonal ? Certes, comme partout, le principe de la participation des femmes à la vie politique a bien de la peine à se concrétiser. Et l'abstentionnisme n'a jamais profité aux minorités. Or, 40 % du corps électoral seulement s'est déplacé et l'ensemble de l'élection s'est joué sur le mode de la tradition. On a voté rassurant, conforme. On arrive pourtant à localiser quelques autres épiphénomènes ; par exemple, dans le district de La Chaux-de-Fonds, aucune députée sortante ne se représentait, alors que là où des « anciennes » étaient sur les listes, on les a généralement réélues — à deux exceptions près.

Il n'en demeure pas moins que le crayon s'agite plus facilement sur le nom de Madame X que sur celui de Monsieur Y... Certes, à côté de quelques aspects aisément décelables qui déclenchent ce réflexe (assignation de la femme au foyer dans les mentalités, places comptées... d'où préséance masculine !) il y a tout de même un argument nouveau qui est revenu dans les conversations : les fem-

mes « lâcheraient » plus vite que les hommes ; à quoi bon les envoyer siéger si, au bout de quatre ans, et encore, à peine formées, les voilà qui renoncent ? Celles qui ne se sont pas représentées, après une ou deux législatures, auraient sûrement des choses intéressantes à dire sur le pourquoi de cette retraite et le bilan de leur expérience.

Reste à souhaiter aux élues de ce printemps qu'elles puissent trouver au Parlement un climat qui leur permette de compenser leur faible nombre par la qualité de leur présence. — (alg)

CLAF VALAISAN : UNITE

Les associations féminines valaisannes représentées à l'assemblée générale du Centre de Liaison, d'une voix unanime, ont décidé d'accorder leur appui au nouveau droit matrimonial et de participer activement, en collaboration avec le comité cantonal, à la campagne en faveur du oui, lors de la votation du 22 septembre.

Fondé au printemps 1984, le CL valaisan que préside, avec un dynamisme souriant Monique Gay de Martigny, a notamment organisé, le 5 octobre, les rencontres féminines où Monique Bauer-Lagier présenta les principaux aspects de nouveau droit du mariage, accepté le jour même par les Chambres fédérales.

Font actuellement partie du Centre de liaison : les Soroptimist de Sion, Monthey et Crans-Montana, la section valaisanne des Femmes universitaires, l'Action catholique générale, la Fédération romande des consommatrices. Femmes-Rencontres-Travail, l'Association des Femmes de carrières libérales et commerciales, l'Association de gymnastique féminine, l'Association des Anciennes Elèves de l'Ecole de commerce de Sierre, l'Association valaisanne des Eclairées.

Ce 26 mars ont été accueillies par acclamation : l'Association des Femmes protestantes du Valais et le Mouvement Espérance et vie.

Les statuts du CL prévoient un tournus très rapide à la tête de comité, le mandat de la présidente se limite à une année. Madeleine Biollay, du club BPW de Sierre a pris la relève pour 1985. Et Anne-Marie Frank, de l'Association valaisanne de gymnastique féminine a été nommée au comité.

L'actuel droit du mariage qui inflige à l'épouse la tutelle du mari, est-il à l'origine des divorces de plus en plus nombreux ? Le nouveau droit matrimonial qui propose un régime plus équitable améliore non seulement la condition de la

femme, mais il instaure la participation des époux au sein du couple, renforce la famille et constitue une adaptation à la société actuelle. C'est dans cette optique d'une amélioration à la vie sociale et non seulement à la condition féminine, que les associations valaisannes, membres du Centre de Liaison, apportent leur appui au nouveau droit du mariage.

Quant à la votation du mois de juin sur le Droit à la vie, à la demande du comité de soutien, le Centre de liaison transmettra les informations à toutes les associations membres. « Il ne s'agit pas seulement de la question de l'avortement, rappelle Edmée Buclin, mais d'une protection plus globale de la vie agressive de tous côtés par l'euthanasie et les manipulations génétiques. » — (fbr)

AMCF (NE) : LE PARTAGE DES TACHES !

Dans son dernier bulletin, à la fin de l'hiver, l'Association neuchâteloise des mères chefs de famille ne cachait pas ses soucis : impossible de poursuivre les activités de l'association avec une présidente qui doit jouer les « femmes-orchestres » et sur qui reposent toutes les charges...

A ce rythme-là, on use trop vite les bonnes volontés. Mais la dernière assemblée générale a prouvé que les racines de l'AMCF dans le canton sont désormais solides et qu'il n'était pas si difficile de mieux partager les tâches à l'avenir. Mme Marie-Françoise Bouille, avocate, avait préparé un cahier des charges pour restructurer le comité et celui-ci a été approuvé par la trentaine de femmes présentes. C'est ainsi que Mme Simone Lardon a pu, après plusieurs mois d'efforts sur tous les fronts remettre son mandat de présidente à sa successeuse, Mme Suzanne Lamprecht, du Locle, qui est assistée à la vice-présidence par Mme Francine Robert, du Locle également. Mmes Josette Robert et Loti Spichiger, de Neuchâtel, se chargent du secrétariat et Mme Marie-Christine Oberli de l'élaboration des circulaires bimestrielles. Quelque six personnes les assistent pour diverses tâches.

Ainsi réorganisé, le comité peut affronter les nombreuses activités de l'AMCF qui vont des rencontres informelles, pour le plaisir, aux sorties, week-end, bourse aux vêtements, au soutien à toutes celles qui ont besoin d'un dépannage temporaire ; sans oublier l'information avec des entretiens comme celui qui a fait suite à l'assemblée générale. Mme